

Dénombrement

Les temps catastrophiques que nous vivons ont au moins un avantage : celui de permettre le dénombrement des hommes vraiment courageux et virils, vraiment français aussi.

Nous dédaignons de faire la statistique des capons et des pleutres de toutes sortes et de ces individus aptes à parader, excellents organisateurs quand tout va très bien, mais capables mieux encore de s'évanouir, et dirai-je de se dissoudre, quand l'action devient périlleuse ou simplement compromettante.

Vers les hommes forts, les hommes vrais, nous voulons diriger nos regards et tendre nos mains. Ils sont les seuls représentants de notre chère France, dite trop souvent éternelle, mais qui certainement, quels que soient demain, les événements, restera inébranlable dans leurs cœurs, aux aguets d'une aurore de salut qu'ils lui auront méritée.

R. FOUQUET,

chargé de Mission du Préfet Régional au titre de la Solidarité Nationale

Des personnes se sont émues du fait qu'un certain nombre de bombes non éclatées n'ont pas été désamorçées. Qu'elles sachent que tout le nécessaire a été fait afin de faire cesser cette situation et qu'il ne dépend plus de la Sous-Préfecture qu'arrivent à Lisieux les seuls spécialistes autorisés par les autorités d'occupation à effectuer le travail nécessaire.

Avis au Public

P. T. T. — Bureau ouvert de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. pour toutes opérations postales et financières :

Mandats, Caisse d'Épargne, Pensions, Bons du Trésor. Distribution des correspondances au guichet pour les personnes n'ayant pas donné leur changement d'adresse.

Expédition du courrier tous les jours dans toutes directions. Sont admises seulement les lettres missives jusqu'à 20 grammes, ordinaires ou recommandées, et les cartes postales non illustrées.

A nos Abonnés.

Nous avons reçu un grand nombre de lettres de nos abonnés de Lisieux nous informant de leur résidence de repli et nous priant de leur envoyer le LEXOVIIEN à cette nouvelle adresse. Nous regrettons de ne pouvoir répondre individuellement à ces demandes.

Ainsi que beaucoup d'entre eux ont pu le lire dans le numéro 3 de l'édition provisoire du LEXOVIIEN, le service des abonnements est suspendu jusqu'à nouvel avis en raison des difficultés présentes. L'envoi du journal aux abonnés sera repris dès que les circonstances le permettront et la durée des abonnements, prolongée pendant un temps égal à celui de l'interruption.

Nos abonnés, en attendant, peuvent se procurer Le Lexovien, au prix habituel, chez nos dépositaires de la campagne, que nous approvisionnons en conséquence.

Après la grande épreuve

Dans un article du 28 courant, signé G. D., nous avons signalé tous les dévouements qui n'ont pas manqué de se manifester après la grande épreuve. Nous tenons à faire remarquer que pendant les 3 premiers jours, c'est-à-dire lorsque rien n'était encore organisé, tous les services repliés à l'Hôpital et la population restée à Lisieux ont été nourris exclusivement par la cuisine de l'Hôpital. En effet pendant cette période, plus de 5.000 repas ont été servis journalièrement tant à la cuisine même de l'Hôpital que dans les réfectoires desservis par cette cuisine. Si l'on veut bien noter que l'Hôpital, en temps normal, nourrit 6 à 700 personnes, on se rend compte de l'intense activité qu'ont dû déployer les cuisiniers pendant ces moments de dur labeur.

Aux dévouements de la Croix-Rouge, des Séminaristes de la Mission de France, etc., nous tenons donc à y ajouter celui de ce personnel.

Mais il nous faut rectifier en ce qui concerne la Défense Passive, dont seuls restèrent à leur poste les dirigeants, le service médical, et un seul chef d'équipe.

Service médical

Le service chirurgical de nuit de Lisieux est assuré Ecole Jules-Ferry par les 3 chirurgiens de cette ville : Docteurs Berthon, Devaux et Marie, assistés des Docteurs Dubois et Davy.

Avis à la Population.

Par ordre des Autorités d'occupation, l'évacuation est ordonnée pour la partie comprise :

1. — Au Nord de la Route Nationale de Paris numéro 13 jusqu'à la limite du département à l'Hôtellerie.

2. — Au Nord de la Route Nationale Saint-Pierre-sur-Dives à Lisieux.

Cette mesure ne concerne pas les fonctionnaires, les cultivateurs et le personnel d'exploitation forestière, les travailleurs nécessaires aux besoins de la population qui reste sur place : bouchers, laitiers, moulins, boulangers. Elle n'est pas non plus applicable aux personnes travaillant dans l'intérêt allemand.

Le refuge prévu est fixé obligatoirement à l'Est de la ligne Elbeuf, Le Neubourg, Rugles, Laigle.

Toutes instructions précises ont été données aux Maires des communes intéressées.

Cette évacuation devra être réalisée pour le 25 Juillet au plus tard.

La population est invitée dans son intérêt à ne mettre aucun obstacle à ces mesures en raison de la gravité des conséquences qui en résulteraient.

Bureaux des Banques

Les bureaux des Banques sont ouverts aux adresses suivantes, les mardi, jeudi et samedi, de 10 h. à 12 h. :

B. N. C. I., 7, rue Paul-Banastou.

Caisse Régionale Agricole, 26, boulevard Carnot.

Comptoir National d'Escompte, 45, rue Paul-Banastou.

Crédit Industriel de Normandie, 10, boulevard Duchesne-Fournet.

Crédit Lyonnais, 11, rue Condorcet.

Crédit du Nord, 10, boulevard Carnot.

Société Générale, 14, boulevard Carnot.



Copie d'une lettre adressée par la Caisse d'Allocations Familiales du Calvados, 10, rue Sadi-Carnot, à Caen, à MM. Grieu et Fils, entrepreneurs à Lisieux.

Caen, le 3 Juillet 1944.

Messieurs,

Notre Caisse étant sinistrée, les pièces comptables, fichiers, etc..., étant sous les décombres et d'autre part en raison de l'absence des déclarations de cotisation des employeurs, il nous est impossible d'établir les comptes des allocations à payer à chaque allocataire pour le mois de Mai.

Pour la région de Caen, nous versons actuellement à notre bureau provisoire situé au Lycée Malherbe, deux cents frs par enfant à charge à chaque allocataire inscrit sur nos contrôles, mais en raison des événements il nous est impossible de nous déplacer et de transporter des fonds en dehors de Caen.

En attendant des temps meilleurs, je propose que chaque employeur résidant à Lisieux verse à son personnel la somme de deux cents francs par enfant à titre d'acompte sur les allocations de Mai dernier, cette avance faite par l'employeur venant en déduction des cotisations dues par lui à notre Caisse pour ce même mois.

En ce qui concerne le mois de Juin, notre Caisse ne peut prendre actuellement cette charge sans contre-partie : aussi ce ne sera que plus tard que nous pourrions envisager la question.

Je me permets de vous demander de diffuser la proposition que je vous fais aux ressortissants de notre Caisse résidant à Lisieux par le moyen que vous jugerez le meilleur (voie de presse par exemple) et de vous entendre à ce sujet avec M. Crochard, notre Payeur à Lisieux.

Avec mes remerciements,
Veuillez agréer, etc.

Le Directeur : J. VOIDIES.

Avis

Les commerçants ayant fourni des marchandises au Secours National sont invités à remettre d'urgence le relevé de leurs fournitures ou de factures arrêté au 2 Juillet, Pavillon de Médecine, Hôpital de Lisieux.

Fumeurs de Lisieux

Munis de votre carte familiale de rationnement, dont le verso sera annoté par le débitant de tabacs, et s'il y a lieu, de votre carte de réfugié, faites vous inscrire rapidement dans un débit de tabacs de votre choix, soit dans votre commune de repli, soit dans une commune voisine, soit encore chez Madame Bondeville, rue Paul-Banaston.

Madame Bondeville prévient sa clientèle qu'elle n'a pas reçu la deuxième décade de Juin.

Avis aux fournisseurs de lait de la Société Nestlé.

Pour le règlement de lait des Mois de Mai et du 1^{er} au 6 Juin, prière de faire parvenir les carnets de lait indiquant les quantités journalières fournies pendant cette période, à la Société Nestlé, Boîte Postale 125, Lisieux. D'autre part, tous les efforts sont tentés pour que la fabrique reprenne une activité, même réduite.

Famille du Prisonnier

Ecole Maternelle du Camp Franc

En vue de leur venir en aide les familles sinistrées des prisonniers de Lisieux et environs voudront bien donner les renseignements suivants :

1. Nom, prénoms, nom de jeune fille.
2. Adresse avant le 6 juin.
3. Adresse de repli.
4. Montant mensuel : A) de la délégation de sol le ou de l'allocation ; B) des autres revenus.
5. Date de naissance et degré de parenté des personnes à charge. Indication exacte : A) du sinistre matériel ; b) des blessures ou décès.
6. Mention : femme, mère ou père de prisonnier.

S'adresser soit à la permanence de l'Ecole Maternelle, soit à Mme Roche, ferme Remy, chemin de la Bonde, soit à M. Métivier, chez Mme Louvel, chemin du Sap, St-Martin-de-la-Lieue.

2^e liste des victimes des bombardements Anglo-Américains des 6 et 7 Juin

FOSSE N° 1

M. Moreau (présumé) ; M. Bocquet Auguste ; Femme inconnue trouvée devant chez M. Soster ; Madame Goulin ; M. Denis, instituteur ; Madame Toraval, née Simon ; M. Moreau Henri ; M. Coquin Amédée décédé le 3 Juin à l'hôpital ; M. Zambelli Pierre ; M. Gest ; M. Barré Edgard ; Madame Houssin ; Mlle Leroy Claire, 13, rue d'Orival ; M. Dutez Jean ; Madame Lemonnier, place Gambetta ; M. Baratte.

FOSSE Numéro 1 bis

Prévost Jacqueline, 118, rue de Caen ; Prévost Danielle, 118, rue de Caen ; enfant Lecoquère Noël, sexe féminin, 5, place de la République ; enfant Manoury Jean-Charles, âgé de 5 ans, né à Caudebec-en-Caux le 17 mars 1939 ; enfant Edouard Suzanne, 23, rue Bordeaux-Boursin ; enfant Galle, sexe féminin ; enfant X., environ 8 ans, sexe masculin, tricot jersey, costume beige ; enfant Lefebvre, 22, rue Bon-Ange ; enfant Lebrun Jacqueline, âgée de 3 ans ; enfant sexe masculin âgé environ 6 ans, chemisette blanche et bleue, caleçon blanc, cheveux blonds et longs ; enfant Laigneau Yves, 54, rue de Caen ; enfant X, sexe masculin, âgé environ de 9 à 10 ans, culotte à rayures, avec chandail bleu,

veste grise, chaussures acajou à semelles de cuir, chaussettes marron, cheveux châtain clair ; enfant X, sexe féminin, d'environ 1 mois, trouvé impasse, 7, rue de Caen.

FOSSE Numéro 2

5 personnes sexe masculin et 10 personnes sexe féminin (non identifiées).

FOSSE Numéro 3

Mme Leroy, rue du Capitainé-Vié ; M. Cingal Roger, rue Gaudier ; Mme Belton, rue Gustave-David ; Mme Bellanger, 40, rue de Caen ; Mme Vve Zomers, rue de Caen ; Mlle Perrée Alice ; Mme Lefebvre, rue St-Dominique ; M. Antoine Pierre, 15, rue Pont-Mortain ; M. et Mme Doublet, 54, rue d'Orbec ; M. Pautonnier Roger, place du Marché-aux-Bestiaux ; Mme Legay, route de Dives, 72 ans, et M. Legay ; Mlle Anguë, 47, r. du Point-de-Vue, 20 ans ; M. Raimbault Henri, rue Henry-Chéron.

Suite dans notre prochain numéro

Croix Rouge Française

DISTRIBUTION DE LAYETTES :

Lundi, Mercredi, Vendredi, à 10 heures, 59, Boulevard Herbet-Fournet.

Les nourrices qui élèvent des pupilles de l'Assistance Publique peuvent toucher la pension nourricière sur présentation d'un certificat de vie établi par le maire de la commune. Mme Cornilleau, assistante sociale, se trouve au Mont Lion, route de Caen, St-Désir.

Rappelons qu'un centre d'accouchement fonctionne au Mont Lion.

Mme Perrette disparue le 26 Juin de la route d'Ouilly. Prière donner renseignements à M. Lambert, 30, rue du Grand-Jardin Signalement : grande, maigre, cheveux blancs, vêtue de noir, 77 ans.

Messieurs FARÉ, Chirugiens-Dentistes ont repris leurs consultations le matin au cabinet Guyon-

naud, 14, Rue Condorcet.

Monsieur Paul MIR ; Mademoiselle Madeleine MIR ; Monsieur François MIR ; les Familles MIR et LEBARBANCHON font part de la mort de Madame Paul MIR, de Mademoiselle Gabrielle MIR et de Monsieur Jean MIR, victimes du bombardement anglo-américain du 7 Juillet 1944. — L'inhumation a eu lieu le 10 Juillet, dans la plus stricte intimité.

La Direction des Pompes Funèbres Générales, dont les bureaux étaient 9, rue au Char, informe les familles qu'ils sont transférés 10, rue de Trouville à Lisieux. Ouverts les Mardi, Jeudi, Samedi, de 8 h. 30 à 18 h., 10, rue de Trouville. — Les Lundi, Mercredi, Vendredi toute la journée, Chemin de la Brasserie, chez Mme Marie.

Toute correspondance concernant le journal doit être adressée Boîte Postale numéro 13.

P. a. 582. La Propriétaire Gérante :
Mme E. Morière

Coll. Lajumec